



AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT RGCA19-10-0011-1

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2023, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

RGCA19-10-0011-1 soit le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord.

Ce règlement entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2023 et est déposé au bureau de la secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, ce 12 décembre 2023.

Le secrétaire d'arrondissement,

Marc-Aurèle Aplogan